

ST-U SPÉCIAL

Règlement 242 relatif à la conservation des lacs de la Municipalité de Saint-Ubalde

2023-05-04

Comment se procurer un permis d'accès aux lacs	2
Certificat de lavage	3
Station de lavage	3
Station de lavage embarcation non motorisé – campeur voyageur	4
Débarcadère	4
Guide inscription en ligne	5



Le règlement 242 a pour but de prévenir la prolifération de plantes nuisibles et d'espèces exotiques envahissantes afin d'assurer le maintien de la qualité des cours d'eau et régir l'accès aux lacs de Saint-Ubalde ainsi que la mise à l'eau des embarcations au débarcadère municipal.

Pour avoir accès à un cours d'eau de la Municipalité de Saint-Ubalde, l'utilisateur d'embarcation non motorisée et motorisée **doit obligatoirement se procurer une vignette** auprès de la municipalité et **faire laver son embarcation** à la station de lavage.

Comment se procurer un permis d'accès aux lacs

Il y a trois façons pour se procurer un permis d'accès aux lacs, par la poste, par le site internet ou directement au bureau municipal.

Par la poste :

Vous devez aller sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde au www.saintubalde.com et cliquer sur les trois lignes vertes à votre gauche, cliquer sur loisirs et communauté et par la suite sports et plein-air.

- Sélectionner l'onglet Permis d'accès aux lacs et télécharger le formulaire d'accès aux lacs.

Par le site Internet :

Pour avoir des détails sur l'inscription et obtenir le lien Internet, veuillez consulter la section « Inscription en ligne pour les permis d'accès aux lacs » à la page 5 du présent document.

Bureau municipal :

Vous pouvez vous présenter au bureau municipal, entre 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, pour remplir vos formulaires et recevoir vos permis d'accès aux lacs.

Permis d'accès aux lac obligatoire

Les permis d'accès aux lacs pour les embarcations motorisées doivent être renouvelés chaque année.

Les permis d'accès aux lacs pour les campeurs voyageurs doivent être récupérés directement au camping avec la preuve de paiement.

Tarification

Utilisateur résident, campeur saisonnier avec quai locatif

Non motorisée : 5 \$ à vie

Motorisée : 15 \$ pour les 10 HP et moins
25 \$ entre 11 HP et 150 HP
50 \$ entre 151 HP et 200 HP
75 \$ pour les 201 HP et plus

Non résident ou autre utilisateur hors catégorie

Non motorisée : 5 \$ par séjour

Motorisée* : 200 \$ pour les 200 HP et moins
300 \$ pour les 201 HP et plus

*valide pour la journée seulement

Campeur saisonnier sans quai locatif

Non motorisée seulement : 5 \$ à vie

Campeur voyageur

Non motorisée seulement : 5 \$ par séjour

Certificat de lavage

Les non-résidents, les campeurs ou autres utilisateurs qui ne possèdent pas de droit d'exemption de lavage doivent faire laver leur embarcation à la station de lavage prévue à cet effet, sous peine de sanction applicable.

Embarcation non motorisée	5 \$	* Passe annuelle disponible seulement pour résident, riverain
Embarcation motorisée	20 \$	
Passe annuelle *	50 \$	

Le permis d'accès aux lacs doit avoir été acquis avant de vous présenter à la station de lavage.

Exemption de lavage

Un riverain, propriétaire d'une embarcation motorisée ou non motorisée, qui l'entrepose sur son terrain n'est pas tenu de faire laver celle-ci lorsqu'il la met à l'eau à partir de ce terrain, à moins qu'elle ait été utilisée sur un autre cours d'eau faisant partie ou non du territoire de la Municipalité de Saint-Ubalde. Il doit soumettre l'annexe d'exemption de lavage à la Municipalité pour bénéficier de celle-ci. À noter, que le permis d'accès aux lacs demeure obligatoire, malgré l'exemption de lavage.

Contravention

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement 242 commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ pour une première infraction, et 1 000 \$ en cas de récidive.

Station de lavage municipale Résident, riverain, campeur saisonnier et non-résident

La station de lavage est située au garage municipal au 340 rue Saint-Paul à Saint-Ubalde G0A 4L0

Heures d'ouverture **sur appel seulement**
du vendredi 19 mai au mardi 10 octobre inclusivement du lundi au vendredi :
8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Veillez appeler au 418 285-9771, au moins 30 minutes à l'avance, pour vous assurer que le responsable à la station de lavage soit présent à votre arrivée.

Tarifs applicables : 5 \$ pour les embarcations non motorisées
 20 \$ pour embarcations motorisées
 50 \$ pour une passe annuelle (seulement riverain et résident)

Veillez prendre note que le paiement se fait en argent comptant seulement.

Une fois cette opération terminée, le responsable vous remettra un certificat de lavage (autocollant) que vous avez la responsabilité d'apposer sur votre vignette que vous devez acquérir préalablement.

Par contre, dans le cas des non-résidents, vous pouvez vous procurer une vignette d'accès aux lacs sur place, au même moment que le lavage de l'embarcation, en payant les droits acquis indiqués à la page 2 du présent guide.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE

Station de lavage d'embarcation non motorisée sur le site du Camping du lac Blanc

Vous devez vous procurer, **avant votre arrivée au Camping du lac Blanc**, un permis d'accès aux lacs sur le site Internet de la municipalité et faire laver votre embarcation directement à la station de lavage située sur le site du Camping du lac Blanc conçue à cet effet.

Une fois votre paiement effectué sur le site Internet de la municipalité, veuillez imprimer votre facture, en guise de preuve de paiement, ou la télécharger en allant sur votre profil dans l'onglet « *mon historique de factures.* » Par la suite, rendez-vous directement à l'accueil du Camping du lac Blanc avec votre preuve de paiement pour procéder au lavage de votre embarcation non motorisée et recevoir votre vignette.

Pour de plus amples informations ou pour connaître les modalités et tarifs en vigueur pour le lavage des embarcations, veuillez communiquer avec les responsables du Camping du lac Blanc.

Débarcadère public du Lac Blanc

Une fois le lavage terminé, si besoin, vous devez vous rendre au débarcadère municipal situé à l'extrémité du lac Blanc tel qu'indiqué sur la carte jointe aux présentes.

Une fois sur place, vous devez contacter le responsable au 418 285-9771 qui, une fois les vérifications requises effectuées, sera en mesure de déverrouiller la barrière à distance. Vous disposez d'un délai de dix (10) secondes pour ouvrir la barrière, après quoi elle se verrouille automatiquement. Si tel est le cas, vous devez appeler de nouveau pour qu'il puisse la déverrouiller.

La barrière donnant accès au débarcadère public sera verrouillée à compter

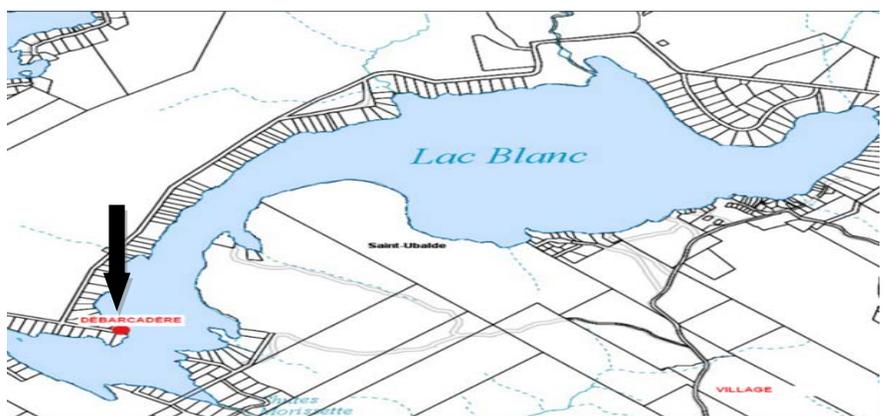
Du vendredi 16 juin 2023 au mardi 10 octobre 2023.

Cette dernière sera ouverte sur appel seulement du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Les samedi et dimanche de 10 h 00 à 14 h 00

Cet horaire est sujet à changement lors de l'installation du nouveau système de contrôle automatisé de la barrière.

En cours de saison, nous entendons mettre en fonction un nouveau système de contrôle de la barrière qui sera activé par une puce électronique. Il est recommandé, pour le lac Blanc seulement, d'acquérir votre puce électronique au même moment que votre vignette pour éviter des désagréments en cours de saison. La puce est strictement réservée aux propriétaires résidents ou riverains. Un dépôt de 20 \$ est facturé lors de la demande de la puce et vous sera remboursé lorsque celle-ci sera remise à la Municipalité à la fin de la saison. Si vous ne retournez pas la puce à la Municipalité, vous ne pourrez pas réclamer votre dépôt et la puce sera automatiquement désactivée en fin de saison. Si pour une raison ou une autre le nouveau système de contrôle ne peut être mis en place cette saison, le dépôt vous sera remboursé automatiquement. Cette puce vous permettra d'ouvrir et de fermer la barrière sans avoir à téléphoner au proposé.



Veuillez consulter le [site Internet](#) fréquemment pour avoir les informations à jour

Inscription en ligne pour les permis d'accès aux lacs

- Aller sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde au www.saintubalde.com.
- Cliquer sur « *Services aux citoyens et entreprises* » sur la page principale.



- Cliquez sur « *Inscription ici* » dans la section activité de loisirs



- Veuillez créer votre dossier en ligne en remplissant toutes les cases.
- Veuillez cocher la case « *Si vous désirez vous inscrire à des programmes récréatifs* » pour procéder à l'achat de votre vignette.

Pourquoi m'inscrire ?

S'inscrire aux activités de loisirs
Faire une demande de permis
Recevoir des nouvelles

Adresse de courriel	<input type="text"/>	Numéro de téléphone :	<input type="text"/>	999-999-9999
Prénom	<input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>	
Nom	<input type="text"/>	Je suis né(e) le	<input type="text"/>	AAAA-MM-JJ
Mot de passe	<input type="text"/>	Je réside à la municipalité	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Confirmer le mot de passe	<input type="text"/>	Rôle familial	<input type="text"/>	
Question secrète	<input type="text"/>	No Civique	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	No Appartement	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	Rue	<input type="text"/>	Rechercher un nom de rue...
	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	A9A 9A9
	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>	

Facultatif : Si vous désirez vous inscrire à des programmes récréatifs, cochez la case ci-dessous :
 Je suis intéressé(e) à m'inscrire à des programmes de loisirs

Veillez cocher cette case pour terminer votre dossier et être capable de vous inscrire à des activités.

- Après votre inscription, vous pouvez aller dans votre profil pour ajouter les membres de votre famille dans l'onglet les membres de ma famille, si besoin.



- Veillez retourner dans l'onglet Accès Cité Loisirs et cliquer sur le bouton « Activités ».



- Deux options s'offrent à vous :

Vous pouvez soit cliquer sur « S'inscrire » pour vous inscrire directement à l'activité choisit (A) ou vous pouvez cliquer sur « catalogue » pour consulter toutes les activités offertes à vous (B).



A. Si vous cliquez sur S'inscrire :

- Au point 1 : choisir le nom du répondant de la vignette
- Au point 2 : choisir la situation qui s'applique à votre cas (voir les exemples à la page suivante)
- Au point 3 : Confirmer l'inscription à ce groupe (bouton vert) et cliquer sur Aller au panier (bouton gris)
- Si vous possédez d'autres embarcations, veuillez répéter les étapes ci-devant énumérées autrement passez directement à la caisse en appuyant sur Confirmer l'inscription à ce groupe (bouton vert)
- Répondre aux questions demandées et cliquer sur Mettre à jour et passer à la caisse (bouton vert)

1 Qui voulez-vous inscrire ?

2 À quelle activité ?

Afficher toutes les activités disponibles pour toutes les catégories d'âge

3 Sélectionnez le groupe dans lequel vous voulez inscrire

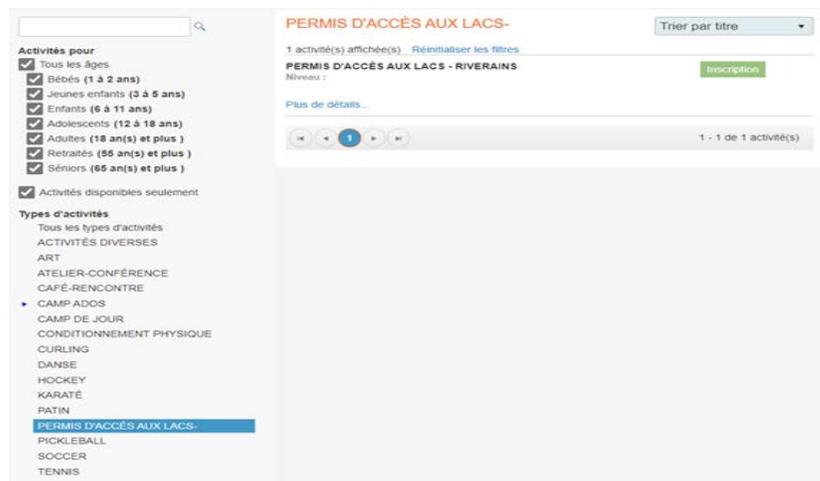
Groupes	Sessions	Disponibilité	Prix
▲ Embarcation non motorisée, , Camping avec quai	ÉTÉ 2022	Ouvert	5.00 \$

Âge : 200 an(s) et moins

B. Si vous cliquez sur Catalogue :

- Cliquer sur Permis d'accès aux lacs et choisir la section que vous désirez selon le type d'utilisateur :

- Riverain
- Résident
- Non-Résident
- Campeur sans quai locatif
- Campeur avec quai locatif
- Campeur voyageur



- Au point 1 : choisir le nom du répondant de la vignette
- Au point 2 : les options apparaissent
- Au point 3 : Choisissez parmi les options celles qui vous concernent

Vous devez choisir une catégorie d'activités par embarcation.

Exemple : si vous avez un bateau de 150 HP et une motomarine de 50 HP et 2 kayaks.

Vous allez devoir sélectionner :

- embarcation motorisée # 1 entre 10-150 HP
- embarcation motorisée # 2 entre 10 -150 HP
- embarcation #1 non motorisée
- embarcation # 2 non motorisée

- Par la suite, Cliquez sur Confirmer l'inscription à ce groupe (bouton vert)
- Pour terminer, cliquez sur Allez au panier (bouton gris)

PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS		ÉTÉ 2023	Ouvert	0.00 \$
Voici les options disponibles pour cette activité.				
Options	Disponibilité	Prix		
<input type="checkbox"/> Exemption de Lavage, exemption de lavage de 10 à 150 HP Plus de détails...	Ouvert	Voir détails		
<input type="checkbox"/> Exemption de Lavage, Embarcation de 151 à 200 HP Plus de détails...	Ouvert	Voir détails		
<input type="checkbox"/> Exemption de Lavage, exemption de lavage de 201 HP et plus Plus de détails...	Ouvert	Voir détails		
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 10 HP et moins Plus de détails...	Ouvert	15.00 \$		
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 10 à 150 HP Plus de détails...	Ouvert	25.00 \$		
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 151 à 200 HP Plus de détails...	Ouvert	50.00 \$		
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 200 HP et plus Plus de détails...	Ouvert	75.00 \$		

Dans le panier, vous devez valider que le tout est conforme, vous pouvez ajouter ou modifier les informations dans votre panier ou bien passer à la caisse pour faire le paiement (bouton vert)

Quantité	Article	Prix	Escompte	Montant
Annuler 1	Émilie - PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Modifier	0.00 \$		0.00 \$
1	Exemption de Lavage, exemption de lavage de 201 HP et plus	0.00 \$		0.00 \$
1	PERMIS D'ACCÈS AUX LACS - RIVERAINS, Embarcation # 1 motorisée de 10 HP et moins	15.00 \$		15.00 \$
Sous-Total				0.00 \$
Total				0.00 \$

+ Acheter d'autres produits
+ Ajouter d'autres activités
+ Passer à la caisse

- En cliquant sur *Passer à la caisse*. Vous devez remplir les informations demandées

Permis d'accès aux lacs

01- Le Nom et Prénom du propriétaire de l'embarcation ? *

ⓘ Ce champ est obligatoire.

02- L'adresse de St-Ubalde du propriétaire de l'embarcation ? *

ⓘ Ce champ est obligatoire.

03- L'adresse de résidence principale du propriétaire de l'embarcation ? *

ⓘ Ce champ est obligatoire.

04- Le numéro de téléphone du propriétaire de l'embarcation ? *

05- Votre numéro d'identification Fédéral ? *

ⓘ Ce champ est obligatoire.

06- Quel est le type d'embarcation motorisées pour l'embarcation # 1 ?

07- la marque de votre embarcation # 1 ? *

ⓘ Ce champ est obligatoire.

08- couleur de votre embarcation # 1 ? *

ⓘ Ce champ est obligatoire.

09- Quelle type de moteur de l'embarcation motorisée # 1 ?

10- Quel est le type d'embarcation motorisées pour l'embarcation # 2 ?

11- la marque de votre embarcation # 2 ?

12- La couleur de votre embarcation # 2 ?

13- Quelle type de moteur de l'embarcation motorisée # 2 ?

14- Quel est le type d'embarcation motorisées pour l'embarcation # 3 ?

15- la marque de votre embarcation # 3 ?

*Numéro d'identification Fédéral est un numéro commençant par QC pour les embarcations de 10 HP et plus.

- Cliquez par la suite sur le bouton « Mettre à jour le profil et passer à la caisse » pour confirmer vos informations bancaires et terminer le paiement.

Mettre à jour le profil et passer à la caisse

- Veillez attendre de recevoir vos vignettes par la poste à l'adresse indiquée au dossier ou procéder à l'impression de la facture pour les campeurs voyageur du Camping du lac Blanc.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Émilie Desmarais au 418 277-2124, poste 103